

# MODALITES D'OBTENTION DE CARTES DE L'AICA ASPRES-ROUSSILLON

DOMICILE	MODALITES
<p>VOUS HABITEZ A L'ANNEE DANS UNE DES COMMUNES DE L'AICA (TARIF A) 85€</p>	<p>Vous faites valider votre permis à la fédération des chasseurs 66 et muni du CPU que la fédé vous aura donné, vous allez voir le président de l'ACCA de votre domicile, pour qu'il y appose le timbre carte et valide le tout.</p>
<p>VOUS ETES PROPRIETAIRE SUR UNE DES COMMUNES ET VOUS N'HABITEZ PAS UNE COMMUNE DE L'AICA (TARIF A)85€</p>	<p>Vous faites valider votre permis à la fédération des chasseurs 66 et muni du carnet du chasseur 66 que la fédé vous aura donné, ainsi que la photocopie de votre acte de propriété vous allez voir le président de l'ACCA sur laquelle vous êtes propriétaire, pour qu'il y appose le timbre carte et valide le tout. Si vous faites valider votre permis hors département envoyez au trésorier (OLIVE Jacques 66 rue Guérin 66100 Perpignan), la photocopie d'une justification de propriété, la photocopie de votre validation et un chèque d'un montant de 85 €. Par retour de courrier, vous recevrez un carnet du chasseur des PO (sans le carnet bécasse que vous avez déjà), validé du timbre de l'AICA de Aspres-Roussillon, ainsi que les deux timbres invitation.</p>
<p>VOUS HABITEZ A L'ANNEE DANS LES PYRENEES ORIENTALES OU VOUS Y POSSEDEZ UNE RESIDENCE SECONDAIRE MAIS HORS COMMUNES AICA (TARIF B)170€</p>	<p>Vous faites valider votre permis, vous envoyez la photocopie de cette validation et le carnet du chasseur que la fédé 66 vous a donné, (si vous n'en n'avait pas eu le trésorier vous en fournira un) le tout accompagné d'un chèque de 170€ libellé à l'AICA Aspres Roussillon au trésorier Mr OLIVE Jacques 66 rue camille Guérin 66100 PERPIGNAN. (le cas échéant, joignez la photocopie de vos impôts fonciers, uniquement pour les résidences secondaires). Par retour de courrier il vous sera adressé votre carnet validé et muni du timbre de l'AICA, ainsi que les timbres invitations.N'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées téléphoniques, ça aide bien par moment.</p>
<p>VOUS HABITEZ A L'ANNEE HORS PYRENEES ORIENTALES (TARIF C) 280 €</p>	<p>Vous faites valider votre permis. Si vous le faites auprès d'une autre fédération que celle des PO, vous envoyez au trésorier de l'AICA ( OLIVE Jacques 66 rue Guérin 66100 Perpignan), la photocopie de votre validation, avec un chèque de 280 €. Par retour de courrier, vous recevrez un carnet du chasseur des PO (sans le carnet bécasse que vous avez déjà), validé du timbre de l'AICA de Aspres-Roussillon, ainsi que les deux timbres invitation. Si vous le faites auprès de la fédération des PO, celle-ci va vous faire parvenir le carnet du chasseur 66. Il faudra l'envoyer au trésorier, avec la photocopie de votre validation et un chèque de 280€ libellé AICA Aspres Roussillon. N'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées téléphoniques, ça aide bien par moment.</p>
<p>QUEL QUE SOIT LE LIEU DE VOTRE DOMICILE VOUS VOULEZ CHASSER 3 JOURS CONSECUTIFS SUR L'AICA (TARIF D) 65€</p>	<p>vous prenez contact avec le trésorier de l'AICA ( OLIVE Jacques 66 rue Guérin 66100 Perpignan). Coordonnées complètes sur le site, rubrique organigramme. Vous devrez lui faire parvenir la photocopie de la validation de votre permis, le carnet de chasseur que la fédé 66 vous a donné si vous avez validé votre permis à Perpignan, et un chèque de 65€ libellé à l'AICA Aspres Roussillon. Par retour de courrier il vous sera adressé votre carnet validé et muni du timbre de l'AICA mentionnant vos 3 jours de chasse. Si vous n'avez pas validé votre permis à Perpignan il vous sera envoyé un carnet du chasseur 66 sans la partie bécasse. N'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées téléphoniques, ça aide bien par moment.</p>